



Musée Holocauste Montréal
Montreal Holocaust Museum

Les dix étapes d'un génocide

Le génocide est un phénomène humain dont le processus peut être analysé et compris. Il peut par conséquent être prévenu. Selon l'expert universitaire et activiste Gregory H. Stanton, le processus du génocide se développe en dix étapes, ici résumées. Ces étapes ne suivent pas toujours une progression linéaire, elles peuvent coexister. À chaque étape, des mesures de prévention peuvent être mises en action.

1. Classification

Division des personnes entre « nous » et « eux » par des groupes en position d'autorité, selon l'origine ethnique, la race, la religion ou la nationalité.

Prévention : Développer des institutions universalistes qui encouragent la cohésion sociale.

2. Symbolisation

Identification des gens en tant que Juifs, Roms, Tutsis, etc. Les distinguer par des couleurs ou des vêtements symboliques.

Prévention : Rendre illégaux les symboles et les discours de haine, ainsi que les vêtements identifiant des groupes victimes.

3. Discrimination

Un groupe dominant utilise la loi, les coutumes et le pouvoir politique afin de nier les droits d'autres groupes.

Prévention : Respecter tous les droits civils, politiques et la jouissance au droit à la citoyenneté pour tous les groupes au sein de la société. Toute discrimination fondée sur la nationalité, l'ethnicité, la race ou la religion doit être illégale.

4. Déshumanisation

Affirmation par propagande de la valeur moindre du groupe victime par rapport au groupe majoritaire. Les assimiler à des animaux, des insectes ou des maladies.

Prévention : Condamner, punir rapidement et rendre culturellement inacceptables les discours et les crimes haineux. Sanctionner l'incitation au génocide.

5. Organisation

Conception de plans de meurtres génocidaires, en général par l'État, son armée ou des milices.

Prévention : Interdire l'adhésion à ces milices, sanctionner leurs dirigeants. Imposer des embargos sur les armes vers ces pays et créer des commissions d'enquête.



Musée Holocauste Montréal
Montreal Holocaust Museum

6. Polarisation

Amplification des différences entre les groupes par la propagande. Interdiction d'interactions entre les groupes. Meurtre des membres modérés du groupe oppresseur.

Prévention : Protéger ces membres modérés et les groupes de défense des droits humains. Saisir les avoirs des oppresseurs et les empêcher de voyager à l'étranger.

7. Préparation

Identification et séparation des groupes victimes. Obligation de porter des symboles. Déportation, isolement et famine planifiée. Préparation de listes de mise à mort.

Prévention : Aide humanitaire, intervention internationale armée ou aide majeure au groupe victime pour qu'il se défende.

8. Persécution

Les victimes sont identifiées et isolées en raison de leur ethnicité ou de leur identité religieuse. Au sein de l'État génocidaire, les membres des groupes discriminés vont parfois être obligés de porter des symboles les identifiant et biens et propriétés sont souvent expropriés.

Prévention : les organisations régionales ou la communauté internationale doivent se mobiliser afin d'assister ou intervenir auprès des victimes.

9. Extermination

Début des massacres, perçus par les tueurs comme des actes « d'extermination » car ils croient que leurs victimes ne sont pas pleinement humaines.

Prévention : Seule une intervention armée massive peut arrêter le génocide. La communauté internationale doit soutenir cette opération en fournissant transport aérien, équipement et financement.

10. Déni

Négation par les auteurs d'un génocide d'avoir commis des crimes. Blâme souvent rejeté sur les victimes. Dissimulation de preuves et intimidation de témoins.

Prévention : Poursuite des auteurs du génocide par un tribunal international ou des tribunaux nationaux. Éducation du public.



Musée Holocauste Montréal
Montreal Holocaust Museum

Prévenir les génocides

Pour prévenir les génocides, il faut d'abord comprendre leur déroulement. Intervenir dès l'apparition de signes avant-coureurs sauve des vies. On peut, entre autres, faciliter la coopération entre les parties, initier des projets communs ou faire pression pour une répartition égale du pouvoir. L'ONU ainsi que certains gouvernements et organisations utilisent un système « d'alertes précoces » lancées par des observateurs sur le terrain pour intervenir rapidement avec des moyens humanitaires, militaires et légaux.

Pouvons-nous contribuer? Oui. Pétitions, lettres, manifestations et autres moyens de sensibilisation ont une influence réelle sur les gouvernements et les médias. Prévenir les génocides reste un défi constant. Un grand obstacle : le manque de volonté politique de certains États à intervenir dans d'autres pays. Des efforts tentent de renverser cette tendance, mais la tâche n'est pas complétée.